



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle
Deuxième groupe d'opposition
Troisième groupe d'opposition

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

TABLE DES MATIÈRES

Opposition officielle

Question 73 Nombre de cadres..... 1

Question 74 Nombre d'ETC et prévisions..... 3

Question 75 Nombre et pourcentage d'employés affectés à la vérification, à la perception fiscale et
à la récupération fiscale 5

Question 77 Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS..... 7

Question 79 Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ 9

Question 81 Nombre de contribuables ayant conclu une entente de paiement pour acquitter la
somme due au gouvernement, à titre de contribution additionnelle pour les services de
garde subventionnés..... 11

Question 82 Contrebande de tabac..... 13

Question 84 Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration 15

Question 85 Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration 17

Question 86 Nombre d'employés attirés à l'évasion fiscale dans le milieu de la restauration 19

Question 87 Plan d'embauches pour contrer l'évasion fiscale..... 21

Question 88 Nombre de nouveaux enquêteurs 23

Question 89 Évolution du nombre de dossiers faisant l'objet d'une contestation 25

Question 90 Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations 27

Question 91 Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse 29

Question 92 Vérificateurs et vérificatrices fiscaux 31

Question 93 Évolution du nombre d'inspecteurs 33

Question 94 Critères de performance des employés de Revenu Québec..... 35

Question 95 Montant investi pour le développement des services électroniques..... 37

Question 96 Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours 39

Question 97 Taux de roulement du personnel..... 41

Question 98 Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire 43

Question 99 Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et
au complet 45

Question 100 Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire 47

Question 101 Nombre et nature des plaintes reçues par mois..... 49

Question 102 Planification fiscale abusive 51

Question 103 Comité ACCES construction 53

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Question 104 Crédit d'impôt pour personne aidante..... 55

Question 105 État de situation des fiducies pour l'environnement ventilé par mine 57

Question 106 Ventilation par année et par minerai des droits miniers payés et impayés 59

Deuxième groupe d'opposition

Question 1 Liste des concours de recrutement 63

Question 2 Recettes fiscales récoltées dans le cadre de successions 69

Question 3 Recettes fiscales récoltées auprès de contribuables décédés 71

Question 4 Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010 et nouvelles
mesures mises en place..... 73

Question 5 Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives émises en
vertu du programme du MERN..... 77

Question 6 Données compilées par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux
sociétés 79

Question 10 Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement 81

Question 11 Bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique..... 83

Question 12 Dépenses liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique 85

Question 13 Revenus fiscaux bruts amassés par la taxe sur l'hébergement touristique 87

Question 14 Nombre d'infractions constatées aux lois dont Revenu Québec est chargé de
l'application 89

Question 15 Nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont Revenu Québec est
chargé de l'application et leur valeur monétaire 91

Question 19 Dépenses encourues et études effectuées quant à l'implantation de déclarations de
revenus préremplies 93

Question 21 Nombre d'enquêteurs et d'enquêtrices de Revenu Québec en service pour faire
respecter la réglementation entourant l'hébergement touristique de type Airbnb,
contraventions délivrées et montant des amendes récoltées..... 95

Question 22 Contrôles de conformité fiscale effectués dans le milieu de la coiffure depuis 2014 97

Troisième groupe d'opposition

Question 1 Mesures de contrôle mises en place afin d'assurer que les sommes allouées par le
biais des crédits d'impôt correspondent à des places réellement utilisées 101



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle



QUESTION 73

Nombre de cadres au ministère et pourcentage par rapport au nombre total d'employés.

RÉPONSE

Taux d'encadrement

	2022-2023 au 28 février
Nombre de cadres	710
Nombre d'effectifs	12 750
Taux d'encadrement	5,6 %



QUESTION 74

Nombre d’ETC ainsi que les prévisions pour 2023-2024. Prévisions de départ à la retraite et plan de remplacement.

RÉPONSE

Effectif (en ETC)

	2022-2023 allocation
Effectif	11 288



QUESTION 75

Nombre et pourcentage d'employés affectés à :

- a) la vérification;
- b) la perception fiscale;
- c) la récupération fiscale.

RÉPONSE

Effectif de Revenu Québec – en ETC

	2022-2023 (prévision ETC)	2022-2023 (pourcentage)
Revenu Québec	11 288	100 %
Vérification ¹	2 556	22,6 %
Recouvrement fiscal	1 027	9,1 %
Récupération fiscale	3 433	30,4 %

1. L'effectif indiqué pour la vérification est inclus dans celui du contrôle fiscal (récupération fiscale).



QUESTION 77

Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.

RÉPONSE

Perception des taxes

	2022-2023 prévision
Effectif (en ETC)	3 367,5



QUESTION 79

Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.

RÉPONSE

Perception des taxes du Québec

	2022-2023 prévision
Coût (en M\$)	216,8



QUESTION 81

Le nombre de contribuables qui ont conclu une entente de paiement avec Revenu Québec pour acquitter la somme due au gouvernement, à titre de contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés. Fournir le détail des sommes en jeu.

RÉPONSE

La mise à jour économique du 7 novembre 2019 a annoncé l'abolition de la contribution additionnelle pour services de garde subventionnés rétroactive au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, depuis l'année d'imposition 2019, tous les parents paient un tarif réduit unique et ils n'ont plus de contribution additionnelle à payer lors de la production de leur déclaration de revenus.



QUESTION 82

Concernant la contrebande de tabac en 2022-2023, indiquez :

- a) le nombre de personnes attitrées à la lutte contre la contrebande de tabac;
- b) le nombre de saisies de produits de contrebande ainsi que la valeur des saisies;
- c) le nombre d'inspections pour le contrôle de la contrebande;
- d) le nombre et le montant des amendes distribuées pour la lutte contre la contrebande.

Ventiler par région administrative.

RÉPONSE

L'ensemble des saisies de tabac réalisées par Revenu Québec a été effectué dans le cadre du programme ACCES Tabac, dont la valeur totale des saisies en tabac s'élève à 6,1 M\$ pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022.

TABLEAU 1
Résultat des inspections

	2022-2023 au 28 février
Nombre d'inspections réalisées par Revenu Québec	1 000

TABLEAU 2
Résultat des condamnations¹

	2022-2023 au 28 février
Nombre de condamnations par type de personnes ²	
Individus	1 591
Sociétés	13
Montant des amendes	24 385 452 \$

1. Les résultats des condamnations incluent les dossiers d'inspection et d'enquête de Revenu Québec ainsi que les dossiers provenant des corps policiers.
2. Une personne peut être condamnée pour plus d'une infraction.

Le nombre de personnes affectées à la lutte à la contrebande de tabac et la ventilation par région découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.



QUESTION 84

Nombre d’inspections faites dans le milieu de la restauration pour la problématique de l’évasion fiscale.

RÉPONSE

Inspections dans le secteur de la restauration

2022-2023 au 28 février	
Nombre d’inspections	2 708



QUESTION 85

Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration pour la problématique de l’évasion fiscale.

RÉPONSE

Amendes dans le secteur de la restauration

	2022-2023 au 28 février
Inspections	0,1 M\$
Enquêtes	0,3 M\$
Total	0,4 M\$



QUESTION 86

Nombre d'employés au sein de Revenu Québec attirés à l'évasion fiscale dans le milieu de la restauration.

RÉPONSE

Le nombre de personnes affectées à la lutte contre l'évasion fiscale dans le milieu de la restauration découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.



QUESTION 87

Prévisions d'ajouts d'employés professionnels en vue de remplir le mandat d'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale :

- a) plan d'embauche;
- b) prévision du nombre d'embauches pour les prochaines années;
- c) nombre de professionnels présentement affectés à l'évasion fiscale;
- d) nombre d'embauches.

RÉPONSE

Le nombre d'effectifs déployés à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal est estimé à 3 433 ETC en 2022-2023.



QUESTION 88

Nombre de nouveaux enquêteurs engagés par le ministère ou tout organisme qui en relève, et ventilé par mandat.

RÉPONSE

Onze nouveaux postes réguliers d'enquêteuses ou d'enquêteurs ont été ajoutés au 28 février 2023.



QUESTION 89

Évolution du nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une contestation, ainsi que l'évolution des coûts relatifs à ces oppositions.

RÉPONSE

		2022-2023 au 28 février
Nombre de dossiers		4 006



QUESTION 90

Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations ainsi que le délai de traitement moyen.

RÉPONSE

2022-2023 au 28 février	
Décisions maintenues	56,0 %
Délai de traitement ¹	
Décisions en 6 mois ou moins – Complexité faible ou moyenne	92,8 %
Décisions en 12 mois ou moins – Complexité élevée	88,6 %

1. Le nombre de jours requis pour résoudre une opposition inclut le temps compris à partir de l'enregistrement du dossier jusqu'à la communication de la décision, mais exclut le délai attribuable à la personne opposante pour fournir toute information qu'elle juge nécessaire pour traiter son opposition.



QUESTION 91

Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse versus les coûts relatifs à cette utilisation.

RÉPONSE

Résultats du programme Indices de richesse

	2022-2023 au 28 février
Somme récupérée	12,7 M\$
Ressources utilisées (en ETC)	23,8



QUESTION 92

Concernant les vérificateurs fiscaux :

- a) nombre d'embauches;
- b) nombre d'heures moyennes de formation;
- c) nombre de départs (ventilé par raison du départ);
- d) nombre d'années d'expérience dans le domaine.

RÉPONSE

- a) Nombre de membres du personnel de la vérification fiscale embauchés en 2022-2023 (au 28 février 2023) : 153
- b) Nombre de jours moyen de formation par membre du personnel de la vérification fiscale en 2022 (année civile) : 6,4 jours
- c) Nombre de départs (ventilé par raison du départ) :

Départs du personnel de la vérification fiscale chez le personnel régulier

Raison du départ	2022-2023 au 28 février
Retraite	37
Démission	88
Exercice du droit de retour dans la fonction publique	2
Autre	7
Total	134

- d) Revenu Québec n'est pas en mesure d'indiquer le nombre d'années d'expérience dans le domaine pour le personnel de la vérification fiscale.



QUESTION 93

Évolution du nombre d’inspecteurs à l’Agence du revenu et de la masse salariale s’y rattachant.

RÉPONSE

Nombre d’inspectrices et d’inspecteurs et masse salariale pour toutes les activités d’inspection

	2022-2023 au 28 février
Effectif (en ETC)	79
Masse salariale	4 512 679 \$



QUESTION 94

Fournir les critères de performance ou objectifs de rendement chiffrés que les employés du ministère du Revenu doivent atteindre, par catégorie d'emploi, par ancienneté, et par région. Spécifier tout changement à ces critères ou objectif avec la création de l'Agence du Revenu.

RÉPONSE

Revenu Québec n'impose pas d'objectifs de rendement aux membres de son personnel. Les attentes signifiées au personnel portent principalement sur le respect des politiques organisationnelles et des procédures de travail, ainsi que sur l'application rigoureuse des lois fiscales (qualité des dossiers).



QUESTION 95

Montant investi pour le développement des services électroniques en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE

Montant investi par Revenu Québec pour le développement des services électroniques (en k\$)

	2022-2023 au 28 février
Montant investi ¹	4 221,4

1. Les investissements sont calculés sur la base d'estimations réalisées au début des projets.



QUESTION 96

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours en 2022-2023.

RÉPONSE

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours

	2022-2023 au 28 février
Pourcentage des déclarations de revenus des particuliers reçues par Internet et traitées dans un délai de 14 jours	7,2 % ¹

1. La mise en œuvre du crédit d'impôt remboursable attribuant un montant ponctuel pour pallier la hausse du coût de la vie annoncé le 22 mars 2022 a entraîné des conséquences sur les engagements de services, notamment le délai de traitement de la déclaration de revenus puisqu'un lot important de déclarations de revenus a dû être repris afin d'assurer l'attribution du nouveau crédit aux personnes admissibles.



QUESTION 97

Taux de roulement du personnel.

RÉPONSE

Taux de roulement du personnel régulier, excluant les retraites

	2022-2023 prévision
Taux de roulement	5,9 %



QUESTION 98

Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire.

RÉPONSE

Pour l'exercice 2022-2023 (du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023), le délai moyen de traitement a été de 27 jours. L'engagement pris par Revenu Québec est de traiter toute nouvelle demande dans un délai moyen de 30 jours.



QUESTION 99

Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet.

RÉPONSE

Un des objectifs fondamentaux du Programme de perception des pensions alimentaires est d'assurer la régularité des paiements. Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, 74,9 % des créanciers ont reçu leur pension courante à temps et en entier.



QUESTION 100

Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire par année.

RÉPONSE

Programme de perception des pensions alimentaires

	2022-2023 prévision
Effectifs (en ETC)	887



QUESTION 101

Nombre et nature des plaintes reçues par mois en 2022-2023.

RÉPONSE

Nombre de plaintes reçues au Bureau de la protection des droits de la clientèle (BPDC) de Revenu Québec pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, selon la nature de la plainte

Nature	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juil. 2022	Août 2022	Sept. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022	Déc. 2022	Jan. 2023	Fév. 2023	Total
Traitement de dossiers	111	81	67	65	63	45	46	56	34	42	53	663
Délais	19	27	33	28	44	26	53	59	17	23	30	359
Qualité des services	12	7	5	9	8	7	7	6	5	7	5	78
Relations avec la clientèle	9	12	5	4	8	6	12	9	3	4	2	74
Confidentialité	1	1	1	-	3	2	2	2	2	5	3	22
Accessibilité	29	28	16	12	22	13	16	25	12	14	14	201
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	181	156	127	118	148	99	136	157	73	95	107	1 397



QUESTION 102

Concernant la lutte contre la planification fiscale abusive, effectifs de la direction, budget, nombre de dossiers traités et montant récupéré.

RÉPONSE

- Pour 2022-2023, les ressources consacrées à la planification fiscale abusive et à l'évitement fiscal sont évaluées à près de 16,1 M\$ et à 150 ETC. Ces ressources incluent les 75 postes additionnels octroyés à Revenu Québec, en novembre 2017, pour la mise en place du Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales.
- Au total, les avis de cotisation délivrés par le groupe d'intervention spécialisé s'élèvent à 542,8 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.
- Dans le domaine de la planification fiscale abusive, du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, Revenu Québec a émis 434 avis de cotisation auprès de 160 contribuables, ce qui a permis de délivrer des avis d'une valeur totale de 472,5 M\$.
- Concernant les divulgations volontaires, les efforts réalisés pour cette même période ont permis d'émettre des cotisations d'une valeur de 70,3 M\$.



QUESTION 103

Concernant le comité ACCES construction, effectifs, budget, et nombre d'interventions.

RÉPONSE

Revenu Québec participe au comité ACCES construction qui constitue l'un des moyens de lutter contre l'évasion fiscale dans le secteur de la construction en assurant une meilleure cohérence intragouvernementale et en favorisant l'échange d'information.

Nombre de visites effectuées sur un chantier

	2022-2023 au 28 février
Interventions avec la Commission de la construction du Québec (CCQ)	534
Interventions avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	764
Interventions avec la CNESST et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) dans le secteur de la rénovation résidentielle	126

Ces interventions sont effectuées par les membres du personnel de la Direction générale des entreprises.



QUESTION 104

Il s'agit de la question numéro 126 de la Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Concernant le crédit d'impôt pour personne aidante, veuillez nous dire, pour 2022-2023 :

- a) le nombre de personnes ayant demandé le crédit d'impôt, ventilé par région;
- b) le nombre de personnes ayant fait une demande, mais n'ayant pas eu accès au crédit d'impôt, ventilé par région;
- c) le nombre de personnes ayant eu droit au crédit d'impôt, ventilé par région;
- d) le montant moyen reçu, ventilé par région;
- e) les sommes totales versées via le crédit d'impôt, ventilées par région;
- f) l'âge moyen des personnes ayant bénéficié du crédit d'impôt, ventilé par région.

RÉPONSE

Voir le tableau présenté à la page suivante.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Statistiques sur le crédit d'impôt pour personne aidante (ligne 462, code 02), année d'imposition 2021

Région administrative	Nombre de particuliers ayant demandé le crédit (a)	Nombre de particuliers ayant demandé le crédit sans l'obtenir (b)	Nombre de particuliers ayant bénéficié du crédit (c)	Montant moyen accordé (d)	Montant total accordé (e)	Âge moyen des bénéficiaires du crédit (f)
01 / Bas-St-Laurent	2 299	132	2 167	1 978 \$	4 286 541 \$	62
02 / Saguenay – Lac-St-Jean	3 257	200	3 057	1 998 \$	6 108 194 \$	63
03 / Capitale-Nationale	6 221	420	5 801	1 905 \$	11 050 971 \$	62
04 / Mauricie	3 047	173	2 874	1 966 \$	5 651 060 \$	62
05 / Estrie	3 145	198	2 947	1 987 \$	5 856 843 \$	63
06 / Montréal	18 005	821	17 184	1 870 \$	32 133 392 \$	59
07 / Outaouais	3 815	231	3 584	1 910 \$	6 843 759 \$	60
08 / Abitibi- Témiscamingue	1 273	91	1 182	1 973 \$	2 332 547 \$	61
09-10 / Côte-Nord et Nord-du-Québec	1 344	60	1 284	1 972 \$	2 532 061 \$	60
11 / Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	2 155	78	2 077	2 018 \$	4 191 702 \$	60
12 / Chaudière-Appalaches	4 245	263	3 982	1 969 \$	7 840 645 \$	63
13 / Laval	5 894	311	5 583	1 845 \$	10 300 834 \$	58
14 / Lanaudière	6 514	312	6 202	1 920 \$	11 907 415 \$	59
15 / Laurentides	6 661	400	6 261	1 915 \$	11 987 214 \$	60
16 / Montérégie	15 924	875	15 049	1 921 \$	28 906 363 \$	60
17 / Centre-du-Québec	2 536	140	2 396	2 011 \$	4 817 661 \$	61
Hors Québec ou Indéterminé	94	8	86	1 856 \$	159 633 \$	53
Total	86 429	4 713	81 716	1 920 \$	156 906 834 \$	60

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel de Revenu Québec au 28 février 2023.



QUESTION 105

Il s'agit de la question numéro 172 de la Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle adressée au ministère des Finances du Québec.

État de situation des fiducies pour l'environnement ventilé par mine.

RÉPONSE

Le nom des exploitants qui contribuent à une fiducie pour l'environnement ainsi que le montant des cotisations qui y sont versées sont des données confidentielles obtenues dans le cadre de l'application de la Loi sur l'administration fiscale.



QUESTION 106

Il s'agit de la question numéro 173 de la Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle adressée au ministère des Finances du Québec.

Ventilation des droits miniers payés et impayés en ventilant par année et par minerai exploité pour 2022-2023.
Actions posées pour récupérer ces montants.

RÉPONSE

La Loi sur les mines est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). En vertu de cette loi, le MRNF rend publics la quantité, la valeur du minerai, les droits versés par les sociétés minières titulaires de baux miniers ou de concessions minières ainsi que les redevances provenant des substances minérales de surface. Ces données sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/publications/donnees-activite-miniére/>

Depuis le 1^{er} septembre 2015, Revenu Québec est responsable de l'application de la Loi sur l'impôt minier, qui relevait auparavant du MRNF. Les actions entreprises pour récupérer les sommes dues découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition



QUESTION 1

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année écoulée incluant, pour chacun de ces concours :

- a) le nombre de postes offerts;
- b) le nombre de postulants;
- c) la date;
- d) la nature (concours réservé ou non);
- e) le taux de réussite;
- f) la répartition par région administrative;
- g) la date de la publication des résultats.

RÉPONSE

La liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2022-2023 est présentée dans le tableau qui suit.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2022-2023 (au 28 février 2023)								
Nom du concours	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nature ¹	Nombre de postes offerts ²	Nombre de personnes postulantes	Taux de réussite ³	Région administrative ⁴	Date de publication des résultats ⁵
Analyste d'affaires et pilote de systèmes	2022-04-14	2022-07-24	Non	Continu	367	s. o.	Toutes	s. o.
Analyste-développeuse ou analyste-développeur	2022-04-20	2022-07-24	Non	Continu	307	s. o.	Toutes	s. o.
Analyste dans le domaine des TI	2022-04-20	2022-07-24	Non	Continu	335	s.o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en inspection, en surveillance ou en filature	2022-05-02	2022-05-23	Non	35	154	s. o.	02 - 03 - 06 08 - 09	s. o.
Commis à l'entreposage et chauffeur	2022-05-02	2022-05-13	Non	15	45	s. o.	03 - 06	s. o.
Technicienne ou technicien en vérification fiscale	2022-05-02	2022-07-15	Non	87	1 100	s. o.	Toutes	s. o.
Conseillère ou conseiller en architecture des TI	2022-05-02	2022-07-24	Non	30	95	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en recouvrement fiscal	2022-05-02	2022-06-10	Non	85	494	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en relation avec la clientèle	2022-05-02	2022-06-10	Non	124	925	s. o.	Toutes	s. o.
Préposée ou préposé aux renseignements	2022-05-30	2022-06-13	Non	57	916	s. o.	Toutes	s. o.
Conseillère ou conseiller en architecture des TI (niveaux expert et émérite)	2022-06-10	2022-06-30	Non	30	51	s. o.	Toutes	s. o.
Professionnelle ou professionnel en vérification	2022-06-13	2022-07-15	Non	96	740	s. o.	Toutes	s. o.
Chargée ou chargé de projets dans le domaine des TI	2022-07-04	2022-07-31	Non	8	82	s. o.	Toutes	s. o.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2022-2023 (au 28 février 2023) (suite)

Nom du concours	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nature ¹	Nombre de postes offerts ²	Nombre de personnes postulantes	Taux de réussite ³	Région administrative ⁴	Date de publication des résultats ⁵
Technicienne ou technicien en soutien administratif	2022-07-04	2022-07-31	Non	15	849	s. o.	Toutes	s. o.
Conseillère ou conseiller en architecture des TI (niveaux expert et émérite)	2022-07-20	2022-11-28	Non	30	138	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en relation avec la clientèle	2022-08-08	2022-08-26	Non	227	558	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en gestion des pensions alimentaires	2022-08-08	2022-09-18	Non	30	954	s. o.	Toutes	s. o.
Analyste d'affaires	2022-08-15	2022-11-28	Non	Continu	546	s. o.	Toutes	s. o.
Analyste-développeuse ou analyste-développeur	2022-08-15	2022-11-28	Non	Continu	351	s. o.	Toutes	s. o.
Analyste dans le domaine des TI	2022-08-15	2022-11-28	Non	Continu	542	s. o.	Toutes	s. o.
Conseillère ou conseiller en architecture des TI	2022-08-15	2022-11-28	Non	Continu	127	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en recouvrement fiscal	2022-08-29	2022-09-18	Non	85	527	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en vérification fiscale	2022-08-29	2022-09-18	Non	89	592	s. o.	Toutes	s. o.
Chargée ou chargé de projets dans le domaine des TI	2022-09-06	2022-11-28	Non	Continu	251	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en relation avec la clientèle	2022-09-06	2022-11-06	Non	227	3 618	s. o.	Toutes	s. o.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2022-2023 (au 28 février 2023) (suite)

Nom du concours	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nature ¹	Nombre de postes offerts ²	Nombre de personnes postulantes	Taux de réussite ³	Région administrative ⁴	Date de publication des résultats ⁵
Préposée ou préposé aux renseignements	2022-09-19	2022-10-16	Non	69	3 343	s. o.	Toutes	s. o.
Professionnelle ou professionnel en enquête fiscale	2022-09-19	2022-10-30	Non	10	519	s. o.	03 - 06	s. o.
Professionnelle ou professionnel en vérification et en recouvrement fiscal	2022-10-03	2022-11-13	Non	69	1 028	s. o.	Toutes	s. o.
Assistante administrative ou assistant administratif et juridique	2022-10-11	2022-11-20	Non	14	1 215	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en inspection et en surveillance, volet inspection ou filature	2022-10-11	2022-11-13	Non	10	375	s. o.	03 - 06	s. o.
Commis aux opérations	2022-11-02	2022-11-15	Non	10	284	s. o.	03	s. o.
Opératrice ou opérateur à l'impression	2022-11-07	2022-11-27	Non	10	112	s. o.	03	s. o.
Commis et auxiliaire aux opérations	2023-01-04	2023-01-29	Non	350	1 916	s. o.	03 - 06	s. o.
Professionnelle ou professionnel en vérification et en recouvrement fiscal	2023-01-06	2023-02-19	Non	59	842	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en soutien administratif et juridique	2023-01-09	2023-02-28	Non	43	1 098	s. o.	Toutes	s. o.
Professionnelle ou professionnel en traitement des litiges fiscaux	2023-01-09	2023-02-28	Non	20	283	s. o.	Toutes	s. o.
Analyste d'affaires	2023-01-09	2023-03-26	Non	100	s.o. ⁶	s. o.	Toutes	s. o.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2022-2023 (au 28 février 2023) (suite)

Nom du concours	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nature ¹	Nombre de postes offerts ²	Nombre de personnes postulantes	Taux de réussite ³	Région administrative ⁴	Date de publication des résultats ⁵
Analyste-développeuse ou analyste-développeur	2023-01-09	2023-03-26	Non	Continu	n. d. ⁶	s. o.	Toutes	s. o.
Analyste dans le domaine des TI	2023-01-09	2023-03-26	Non	Continu	n. d. ⁶	s. o.	Toutes	s. o.
Conseillère ou conseiller en architecture des TI	2023-01-09	2023-03-26	Non	Continu	n. d. ⁶	s. o.	Toutes	s. o.
Conseillère ou conseiller en architecture des TI (niveaux expert et émérite)	2023-01-09	2023-03-26	Non	30	n. d. ⁶	s. o.	Toutes	s. o.
Chargée ou chargé de projets dans le domaine des TI	2023-01-09	2023-03-26	Non	Continu	n. d. ⁶	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en recouvrement fiscal	2023-01-23	2023-02-28	Non	74	582	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en relation avec la clientèle	2023-01-23	2023-02-28	Non	72	1 436	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en vérification fiscale	2023-01-23	2023-02-28	Non	13	850	s. o.	Toutes	s. o.
Technicienne ou technicien en gestion des pensions alimentaires	2023-01-23	2023-02-28	Non	60	955	s. o.	Toutes	s. o.
Agente ou agent de bureau	2023-02-06	2023-03-05	Non	12	n. d. ⁶	s. o.	Toutes	s. o.

1. Aucun processus réservé n'a été tenu pour les appels de candidatures externes (recrutement).

2. Nombre estimé. Les bassins de candidatures sont utilisés afin de combler les besoins actuels et à venir. La mention « continu » signifie que nous embauchons tout au long de l'année, il n'y a pas de nombre à respecter.

3. Depuis le 2 mars 2021, une approche par recommandation est venue remplacer les seuils de passage et le mode éliminatoire. Toute personne candidate évaluée peut dorénavant être considérée pour un emploi.

4. Toutes les régions administratives du Québec et de l'Ontario.

5. Les évaluations se font à la pièce, à des moments différents et en fonction des besoins et des profils recherchés.

6. Les affichages sont actuellement en période de publication. Le nombre de postulants n'est pas disponible pour le moment.



QUESTION 2

Recettes fiscales récoltées dans le cadre de successions. Ventilation depuis 2010 :

- a) par décile de revenus;
- b) pour le 1 % des contribuables décédés ayant les revenus les plus élevés.

RÉPONSE

TABLEAU 1
Estimation des recettes fiscales¹ provenant de successions²

Revenu total	2021 au 28 février 2023
Moins de 50 000\$	14 071 290 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	7 582 715 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	10 524 323 \$
200 000 \$ ou plus	60 035 078 \$
Total	92 213 406 \$

- 1. L'estimation des recettes fiscales correspond à l'impôt à payer (ligne 150.2 de la TP-646) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 153, 154 et 156 de la TP-646) lorsque le résultat est positif.
- 2. Seules les déclarations de revenus des fiducies (TP-646) dont la case 7c est cochée et pour lesquelles l'écart entre la date de décès et la date de production de la déclaration est inférieur à 8 ans ont été retenues.

TABLEAU 2
Estimation des recettes fiscales¹ récoltées auprès du 1 % des successions² ayant les revenus les plus élevés

	2021 au 28 février 2023
	42 378 302 \$

- 1. L'estimation des recettes fiscales correspond à l'impôt à payer (ligne 150.2 de la TP-646) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 153, 154 et 156 de la TP-646) lorsque le résultat est positif.
- 2. Seules les déclarations de revenus des fiducies (TP-646) dont la case 7c est cochée et pour lesquelles l'écart entre la date de décès et la date de production de la déclaration est inférieur à 8 ans ont été retenues.



QUESTION 3

Recettes fiscales récoltées auprès de contribuables décédés dans l'année. Ventilation depuis 2010 et par secteur :

- a) par décile de revenus;
- b) pour le 1 % des contribuables décédés ayant les revenus les plus élevés.

RÉPONSE

TABEAU 1
Estimation des recettes fiscales¹ récoltées auprès des contribuables décédés² dans l'année d'imposition visée

Revenu total	2021 au 28 février 2023
Moins de 50 000 \$	24 998 277 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	41 980 215 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	67 848 307 \$
200 000 \$ ou plus	393 096 794 \$
Total	527 923 593 \$

- 1. L'estimation des recettes fiscales correspond aux impôts cotisations (ligne 450 de la TP-1) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 455, 456, 458, 459, 460, 462, 463, 464 et 466 de la TP-1) lorsque le résultat est positif.
- 2. Pour un particulier dont la date de décès est dans l'année d'imposition visée, seule la déclaration de revenus principale a été retenue.

TABEAU 2
Estimation de recettes fiscales¹ récoltées auprès du 1 % des contribuables décédés² ayant les revenus les plus élevés

Revenu total	2021 au 28 février 2023
Total	235 854 813 \$

- 1. L'estimation des recettes fiscales correspond aux impôts cotisations (ligne 450 de la TP-1) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 455, 456, 458, 459, 460, 462, 463, 464 et 466 de la TP-1) lorsque le résultat est positif.
- 2. Pour un particulier dont la date de décès est dans l'année d'imposition visée, seule la déclaration de revenus principale a été retenue.



QUESTION 4

Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010. Nouvelles mesures mises en place dans l'année écoulée.

RÉPONSE

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, les mesures et activités de Revenu Québec visant à lutter contre l'évasion et l'évitement fiscal, ainsi qu'à favoriser la conformité volontaire, ont permis de récupérer 2 607,7 M\$. Au cours des dernières années, les mesures mises en place visaient davantage à favoriser la conformité volontaire des contribuables, ainsi qu'à encadrer les nouveaux modèles d'affaires afin de maintenir l'équité fiscale.

Encadrement de l'économie collaborative (plateforme numérique d'hébergement)

- Le 21 mars 2019, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2019-2020* la mise en place d'une nouvelle mesure visant les personnes qui exploitent une plateforme numérique d'hébergement. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, ces personnes ont l'obligation de s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement, de percevoir cette taxe et de la remettre à Revenu Québec.
- Plusieurs actions ont été réalisées en lien avec cette annonce, notamment :
 - démarchage de tous les exploitants de plateformes numériques d'hébergement facilitant la fourniture d'unités d'hébergement au Québec;
 - inscription de 22 exploitants de plateformes numériques d'hébergement au fichier de la taxe sur l'hébergement (la liste en ligne est à jour au 28 février 2023);
 - modification des pages Web de Revenu Québec;
 - mise en place d'un plan de communication.
- Le 10 mars 2020, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2020-2021* qu'il consultera les différentes plateformes numériques intervenant dans le domaine de l'économie collaborative afin de trouver des solutions efficaces pouvant contribuer à mieux informer les fournisseurs à l'égard de leurs obligations fiscales.
- Les travaux du comité consultatif mis en place à la suite de cette annonce se sont poursuivis :
 - tenue de plusieurs rencontres du comité consultatif ainsi que des rencontres bilatérales afin d'analyser les solutions;
 - les représentants des plateformes sont tous d'accord à l'effet d'améliorer les informations disponibles à leurs utilisateurs afin de faciliter la conformité à leurs obligations fiscales. Certaines plateformes ont d'ailleurs apporté des modifications pour l'année d'imposition 2022;
 - poursuite des travaux pour évaluer les modifications qui seront apportées par les plateformes.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

- Par ailleurs, dans le cadre du budget présenté le 19 avril 2021, le ministre des Finances du Canada a annoncé l'application de la TPS/TVH sur l'ensemble des fournitures de logements provisoires au Canada facilitée par une plateforme numérique. Les exploitants d'une plateforme de logements devront tenir des registres et envoyer des renseignements à l'Agence du Revenu du Canada (ARC), y compris des renseignements sur les propriétaires, ou les fournisseurs, tiers sous-jacents qui utilisent leurs plateformes. Conséquemment, le 4 juin 2021, le gouvernement du Québec a approuvé la loi qui permet d'apporter certaines modifications au régime de la TVQ afin qu'il soit harmonisé avec la TPS.
- Le projet de loi du Québec contenant les mesures d'harmonisation a été sanctionné. Les mesures qui y étaient proposées sont donc entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021 au Québec.

Fournisseurs hors Québec

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, les entreprises situées à l'extérieur du Canada qui vendent aux consommatrices québécoises et aux consommateurs québécois des biens incorporels (par exemple, un abonnement électronique à un journal), ou encore des services (par exemple, la diffusion de musique en temps réel), doivent être inscrites au fichier de la TVQ en utilisant le nouveau service d'inscription désignée de Revenu Québec, percevoir cette taxe et la remettre.
- Depuis le 1^{er} septembre 2019, les mêmes exigences s'appliquent aux entreprises canadiennes hors Québec et inscrites au fichier régulier de la TPS/TVH. De plus, ces entreprises ont maintenant l'obligation de percevoir la TVQ payable sur les biens meubles corporels qu'elles vendent aux Québécoises et aux Québécois.
- En outre, dans le cadre de la publication de sa mise à jour économique du 30 novembre 2020, le gouvernement du Canada a proposé d'assujettir certains exploitants de plateformes de distribution et les vendeurs non-résidents de biens meubles corporels à l'obligation de s'inscrire en suivant les règles habituelles de la TPS/TVH, de la percevoir et de la remettre à l'ARC. Suivant cette annonce, Revenu Québec a collaboré avec le ministère des Finances du Québec afin d'adopter des mesures semblables.
- Depuis le 1^{er} juillet 2021, la TVQ doit être perçue sur la vente de biens meubles corporels effectuée par des fournisseurs étrangers (directement ou par l'entremise d'une plateforme) et livrés au Québec, ainsi que sur toute location d'un logement provisoire situé au Québec et effectuée par l'entreprise d'une plateforme d'hébergement
- Au 28 février 2023, les fournisseurs non-résidents (1 548) ont remis un montant de 1 100,3 M\$ de TVQ à Revenu Québec.

Attestation de Revenu Québec – secteur de l'entretien d'édifices publics

- Dans son *Discours sur le budget 2019-2020*, le ministre des Finances du Québec a annoncé l'élargissement de l'attestation au secteur de l'entretien des édifices publics afin de contrer les problématiques observées dans ce secteur.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

- Depuis le 1^{er} janvier 2021, les mesures prévues dans le projet de loi 41 sont en vigueur. Les entreprises d'entretien et leurs sous-contractants doivent respecter de nouvelles obligations liées à l'attestation de Revenu Québec.
- Ces nouvelles obligations s'appliquent, peu importe le niveau de sous-traitance, aux entreprises titulaires d'un certificat d'inscription au fichier de la taxe de vente du Québec, dans les deux cas suivants :
 - le total des coûts du ou des contrats conclus entre un même sous-contractant et une même entreprise d'entretien est égal ou supérieur à 10 000 \$ (excluant les taxes) au cours d'une année civile (notez que, pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2021, la partie du coût du contrat attribuable à des travaux d'entretien effectués avant cette date ne doit pas être prise en compte);
 - un contrat d'entretien à durée indéterminée se poursuit ou est conclu entre ces deux parties après le 1^{er} janvier 2021, peu importe la valeur de ce contrat.
- Seuls les travaux d'entretien et les édifices publics définis dans le *Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec* et le *Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal* sont visés.

Monnaies virtuelles – cryptomonnaie

- Le gouvernement annonçait, dans son *Discours sur le budget 2020-2021* du 10 mars 2020, un plan pour accentuer les interventions dans le secteur financier et dans la nouvelle économie.
- Afin de donner suite à cette annonce, un comité interorganismes portant sur les cryptomonnaies a été créé. Ce groupe, réunissant notamment des spécialistes de Revenu Québec, de l'Autorité des marchés financiers, des corps policiers et du ministère des Finances du Québec, vise à proposer des solutions innovantes afin de mieux encadrer ce secteur. L'ARC participe aussi à ce comité.
- Un plan d'action interorganismes a été élaboré. Les travaux du comité visent à permettre, entre autres, d'alimenter les réflexions sur la prévention de la fraude et le recours aux actifs virtuels dans l'élaboration de stratagèmes d'évasion fiscale, d'évitement fiscal ou de blanchiment d'argent.
- Le plan d'action de Revenu Québec mis en œuvre pour l'année 2021-2022 a été reconduit pour l'année 2022-2023. Ses principaux objectifs sont :
 - La conformité fiscale en informant les contribuables de leurs obligations fiscales pour favoriser l'autocotisation;
 - Le contrôle fiscal en amont et la détection des cas à risque élevé d'évasion fiscale ou d'évitement fiscal.
- À compter des années d'imposition 2020 et 2021, les formulaires de déclaration de revenus et de renseignements, ainsi que les guides ont été bonifiés en ajoutant des questions et des sections spécifiques sur les monnaies virtuelles.
- Le plan de communication mis en œuvre en 2020-2021 a été reconduit en 2021-2022 et en 2022-2023. Ce plan inclut une campagne publicitaire afin de sensibiliser la clientèle. Des bannières publicitaires, des vidéos et des messages dans les médias sociaux peuvent être vus ou consultés sur le Web.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

- Divers programmes spécifiques de contrôle ont été mis en place afin d'identifier les contribuables qui ne déclarent pas les revenus découlant de telles transactions.

Facturation obligatoire dans le secteur du transport rémunéré de personnes

- Depuis le 1^{er} novembre 2021, tous les exploitants d'entreprise de taxi doivent respecter l'ensemble des mesures en vigueur. Ces nouvelles mesures s'appliquent tant aux chauffeurs de taxi traditionnel et de limousine qu'aux chauffeurs qui effectuent du transport rémunéré de personnes sous un nouveau modèle d'entreprise comme Uber.
- Les exploitants visés par les mesures sur la facturation obligatoire doivent produire une facture au moyen d'un système d'enregistrement des ventes (SEV) certifié par Revenu Québec et remettre cette facture au client. En parallèle, le SEV transmet les données de transactions au MEV-WEB, un environnement infonuagique. Ce dernier s'occupe de traiter l'information et de la déverser quotidiennement dans les systèmes informationnels de Revenu Québec.
- Différents placements média ont été effectués afin d'informer le grand public des nouvelles mesures dans ce secteur et, ainsi, de sensibiliser la clientèle à demander une facture pour les services de transport rémunéré de personnes.



QUESTION 5

Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives émises en vertu du programme du MERN pour les 10 dernières années et pour la dernière année. Il s'agit des lignes 241, 250 code 09, et 287 code 04 de la déclaration de revenu des particuliers :

- a) Quel est le montant des crédits d'impôt émis pour des actions accréditives spécifiques aux entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique :
 - i. 0711 – Extraction du pétrole et du gaz naturel;
 - ii. 0911 – Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel;
 - iii. 0919 – Autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel;
 - iv. 0921 – Forage à forfait (sauf pétrole et gaz);
 - v. 0929 – Autres services relatifs à l'extraction minière;
 - vi. 3611 – Industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes);
 - vii. 3612 – Industrie des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes;
 - viii. 3699 – Autres industries des produits du pétrole et du charbon;ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Quel est le montant pour des actions accréditives émises par des entreprises par localisation du siège social (Québec/extérieur du Québec)?
- c) Quel est le montant déduit moyen par entreprise émettrice?
- d) Quelle proportion des montants recueillie en capital-actions par les entreprises émettrices Revenu Québec a-t-il remboursée à titre de crédit d'impôt? Répartir les montants en fonction des secteurs d'activité, du lieu du siège social, du lieu des activités (opérante au Québec seulement, au Québec et ailleurs, ailleurs seulement), du nombre d'employés, de la taille de l'entreprise et de toute autre catégorie en fonction de laquelle Revenu Québec compile des données à cet effet.
- e) Quel est le montant total payé en impôt pour les particuliers et le nombre de particuliers ayant bénéficié des déductions pour frais d'exploration? Ventiler ces données en fonction de l'âge, du revenu total et de la principale source de revenus.

RÉPONSE

Voir les tableaux présentés à la page suivante.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABEAU 1
Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives

	Année d'imposition 2021
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur (ligne 241)	114 721 806 \$
Déduction pour frais d'exploration engagés au Québec donnant droit à une déduction additionnelle (ligne 250, code 09)	215 246 049 \$
Déduction additionnelle relative aux ressources québécoises (ligne 287, code 04)	58 539 208 \$

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 28 février 2023.

TABEAU 2
Montant d'impôt total payé et nombre de particuliers ayant demandé des déductions pour frais d'exploration¹

	Année d'imposition 2021					
	Ligne 241		Ligne 250, code 09		Ligne 287, code 04	
	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)
Âge						
Moins de 40 ans	293	5 369 777 \$	270	14 138 607 \$	329	3 390 434 \$
De 40 à 54 ans	1 450	43 009 777 \$	1 081	90 444 986 \$	1 356	20 041 254 \$
De 55 à 64 ans	1 619	28 577 506 \$	885	68 367 373 \$	1 140	15 450 485 \$
65 ans ou plus	2 475	37 764 746 \$	453	42 295 083 \$	1 155	19 657 036 \$
Revenu total (ligne 199)						
Moins de 50 000 \$	217	449 711 \$	50	250 631 \$	74	71 750 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	753	2 311 389 \$	254	2 470 802 \$	347	656 944 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	1 507	9 606 564 \$	560	7 144 852 \$	863	2 197 303 \$
200 000 \$ ou plus	3 360	102 354 142 \$	1 825	205 379 764 \$	2 696	55 613 210 \$
Principale source de revenus						
Emploi	2 344	41 744 381 \$	1 536	118 508 711 \$	2 010	28 719 632 \$
Retraite	1 128	7 076 391 \$	230	2 468 700 \$	519	1 433 562 \$
Entreprise	581	25 169 080 \$	286	17 030 164 \$	390	4 308 738 \$
Placements	1 680	38 380 682 \$	593	72 839 489 \$	991	22 467 981 \$
Autres	104	2 351 272 \$	44	4 398 985 \$	70	1 609 295 \$
Total	5 837	114 721 806 \$	2 689	215 246 049 \$	3 980	58 539 208 \$

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 28 février 2023.



QUESTION 6

Revenu Québec compile les données par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés en fonction de 5 indicateurs : l'indicateur d'affaire au Québec (opérante au Québec et/ou ailleurs), nombre d'employés, taille de l'entreprise, compagnie minière ou autre, et siège social au Québec ou à l'extérieur du Québec. Pour les 10 dernières années et pour la dernière année, pouvez-vous divulguer :

- a) La proportion de la part du montant « autre » qui a été versé à des entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel ou 091 – services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Les montants et la proportion des montants versés à des entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec dont le siège social se situe dans un état à faible taux d'imposition?
- c) Le motif pour lequel vous avez versé un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec, ainsi que le nom des entreprises ayant bénéficié d'un tel crédit?
- d) Pour chaque indicateur et chaque série temporelle, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et le nombre d'entreprises en ayant bénéficié?
- e) De manière plus spécifique, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui 1 – étaient inopérantes au Québec OU 2 – n'avaient aucun employé?
- f) La répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé en fonction de la taille de l'entreprise, de l'indicateur d'affaire au Québec et de l'indicateur de siège social au Québec?

RÉPONSE

- a) Proportion de la part du montant « autre » versé à des entreprises

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés selon le secteur d'activité économique¹

	Année d'imposition ²
	2021
06 – 09 : Mines, carrières et puits de pétrole	79 379 541 \$
Autres codes d'activités économiques (CAE)	3 705 295 \$
Proportion des autres CAE	4 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2023.

1. Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons fournir la proportion du montant du crédit qui a été accordé aux entreprises sous les codes d'activités économiques 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel et 091 – Services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel.

2. Les données pour l'année d'imposition 2021 sont partielles. En effet, au 28 février 2023, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

b) Entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec

Crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec¹

Année d'imposition ²	
2021	
Montant	66 460 686 \$
Proportion	80 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2023.

1. Pour des raisons de confidentialité, les montants pour les sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec et du Canada sont regroupés. Nous ne sommes pas en mesure de cibler les États à faible taux d'imposition.

2. Les données pour l'année d'imposition 2021 sont partielles. En effet, au 28 février 2023, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.

c) Motif du versement d'un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de fournir les noms. Un crédit est accordé à une société si elle respecte les critères d'exigences soit, dans l'année d'imposition, avoir un établissement au Québec et y exploiter une entreprise. Elle doit également avoir engagé des frais admissibles.

d) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et nombre d'entreprises en ayant bénéficié

Pour des raisons de confidentialité, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (LAF), en raison du nombre limité de sociétés concernées, il n'est pas possible de fournir les données pour l'année d'imposition 2021. L'impôt à payer correspond à la ligne 425 de la déclaration de revenus des sociétés.

e) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui étaient inopérantes au Québec ou n'avaient aucun employé

Cette information n'est pas disponible.

f) Répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés n'ayant aucun personnel en fonction de l'indicateur de siège social au Québec¹

Année d'imposition ²	
2021	
Hors Québec	4 602 877 \$
Au Québec	1 930 209 \$

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2023.

1. Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de fournir la répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun personnel en fonction de la taille de l'entreprise et en fonction de l'indicateur d'affaires au Québec.

2. Les données pour l'année d'imposition 2021 sont partielles. En effet, au 28 février 2023, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.



QUESTION 10

Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée, pour l'année écoulée et la comparaison avec l'année précédente. Ventilation par région et pour l'ensemble du Québec, en indiquant :

- a) le nombre de particuliers ou d'entreprises;
- b) le nombre d'unités d'hébergement inscrites.

RÉPONSE

Le 21 mars 2019, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2019-2020* la mise en place d'une nouvelle mesure visant les personnes qui exploitent une plateforme numérique d'hébergement. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, ces personnes ont l'obligation de s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement, de percevoir cette taxe et de la remettre à Revenu Québec.

Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

Région administrative ¹	Nombre de particuliers	Nombre d'entreprises	Nombre d'inscriptions totales
01 - Bas-St-Laurent	41	31	72
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	35	39	74
03 - Capitale-Nationale	195	141	336
04 - Mauricie	40	40	80
05 - Estrie	121	57	178
06 - Montréal	50	53	103
07 - Outaouais	39	33	72
08 - Abitibi-Témiscamingue	d. c.	d. c.	17
09 - Côte-Nord	12	12	24
10 - Nord-du-Québec	d. c.	d. c.	d. c.
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	55	30	85
12 - Chaudière-Appalaches	64	42	106
13 - Laval	d. c.	d. c.	d. c.
14 - Lanaudière	145	76	221
15 - Laurentides	306	103	409
16 - Montérégie	26	23	49
17 - Centre-du-Québec	16	17	33
Total	1 161	713	1 874

d. c. : données confidentielles en raison du nombre limité de particuliers ou d'entreprises concernés.
1. Les données sont disponibles par région administrative seulement et non par région touristique (22 régions disponibles).

- b) Ces informations relèvent du ministère du Tourisme.



QUESTION 11

Le bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Depuis le 12 juin 2018, les pouvoirs d'inspection en matière d'hébergement touristique sont confiés à Revenu Québec. Lors de ces inspections, Revenu Québec s'assure également du respect des lois et des obligations fiscales des exploitants.

Résultats d'inspections dans le secteur de l'hébergement touristique

	2022-2023 au 28 février
Nombre d'inspections	2 342
Nombre de constats d'infraction signifiés	1 481
Nombre de condamnations	1 205
Montant des amendes	4 904 100 \$



QUESTION 12

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

La masse salariale pour toutes les activités d'inspection de Revenu Québec s'élève à 4,5 millions de dollars.



QUESTION 13

Les revenus fiscaux bruts amassés par la taxe d'hébergement touristique.

RÉPONSE

Les revenus liés à la perception de la taxe sur l'hébergement sont de 111 M\$ au 28 février 2023.



QUESTION 14

Ventilation, par article de loi, du nombre d'infractions constatées aux lois dont le ministère est chargé de l'application.

RÉPONSE

Nombre de constats d'infraction signifiés ¹ ventilé par activités	2022-2023 au 28 février
Enquêtes sur les fraudes fiscales	127
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	61
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	1 729
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et Société de l'assurance automobile du Québec)	238
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	1 481
Inspections dans le secteur des entreprises de services monétaires	22
Inspections dans le secteur du transport rémunéré de personnes	98
Demandes péremptoires	17
Non-production de déclarations de revenus des particuliers	5
Autres activités de contrôle	76
Total	3 854

1. Les constats d'infraction signifiés sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.



QUESTION 15

Ventilation, par article de loi, du nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont le ministère est chargé de l'application ainsi que de leur valeur monétaire.

RÉPONSE

Considérant que le constat d'infraction ne prend sa valeur qu'au moment de la déclaration de culpabilité, le montant des amendes est présenté au lieu de la peine réclamée.

Amendes (en M\$)¹

Ventilation par activité	2022-2023 au 28 février
Enquêtes sur les fraudes fiscales	4,3
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	0,1
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	24,4
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et Société de l'assurance automobile du Québec)	0,2
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	4,9
Inspections dans le secteur des entreprises de services monétaires	0,1
Inspections dans le secteur du transport rémunéré de personnes	-
Demandes péremptoires	-
Non-production de déclarations de revenus des particuliers	-
Autres activités de contrôle	-
Total ²	34,1

1. Les montants des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.
2. En raison des arrondissements, il est possible que les totaux des colonnes ne correspondent pas à la somme de leurs éléments.



QUESTION 19

Dépenses encourues et études effectuées quant à l'implantation de déclarations de revenus préremplies.

RÉPONSE

Le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un projet pilote concernant la déclaration de revenus préremplie, le 21 mars 2023, lors du *Discours sur le budget 2023-2024*. Les travaux de mise en place du projet pilote seront initiés dès le début de 2023-2024. Conséquemment, aucune dépense spécifique au projet n'a été comptabilisée en 2022-2023.



QUESTION 21

Depuis le 1^{er} mai 2020 et pour chaque année subséquente, le nombre d'enquêteurs de Revenu Québec en service pour faire respecter la réglementation entourant l'hébergement touristique de type Airbnb? Combien de contraventions ont été délivrées par ces mêmes inspecteurs par année depuis 2020? Quelle est la totalité du montant des amendes récoltées par Revenu Québec à ce jour?

RÉPONSE

Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

TABLEAU 1
Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs pour toutes les activités d'inspection

	2022-2023 au 28 février
Effectif (en ETC)	79

TABLEAU 2
Résultats d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique

	2022-2023 au 28 février
Nombre d'inspections	2 342
Nombre de constats d'infraction signifiés	1 481
Nombre de condamnations	1 205
Montant des amendes	4 904 100 \$



QUESTION 22

Concernant les contrôles de conformité fiscale dans le milieu de la coiffure depuis 2014 :

- a) quelles sont les pertes fiscales estimées dans ce secteur d'activité selon les plus récentes estimations disponibles;
- b) quels moyens et ressources humaines ont été déployés pour assurer cette conformité;
- c) combien de contrôles fiscaux ont été effectués;
- d) combien de dossiers ont fait l'objet d'une réclamation;
- e) quelles recettes ont été récupérées suite à ces contrôles;
- f) quels sont les moyens que Revenu Québec entend déployer dans le futur pour assurer cette conformité.

RÉPONSE

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, des avis de cotisation ont été émis à la suite d'un contrôle de 1 525 dossiers de salon de coiffure et de beauté. Les résultats monétaires découlant de ces contrôles s'élèvent à 2,3 M\$.

Par ailleurs, les moyens et les ressources déployés par Revenu Québec par secteur d'activité découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle. De plus, l'évaluation des pertes fiscales relève du ministère des Finances du Québec.



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Troisième groupe d'opposition



QUESTION 1

Il s'agit de la question numéro 54 de la Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition adressée au ministère de la Famille.

Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le ministère afin d'assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d'impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.

RÉPONSE

Revenu Québec est attentif à la bonne gestion de l'ensemble des crédits d'impôt qu'il administre dans un souci d'équité. Pour ce faire, diverses activités de contrôle fiscal sont effectuées afin que ces crédits soient versés conformément aux règles établies, c'est le cas notamment pour le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et les versements anticipés s'y rapportant. Toutefois, les mesures de contrôle fiscal découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.



Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite

Opposition officielle

- NR 1 Prévisions d'embauches et des augmentations salariales ventilées par catégorie d'employés.
- La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux – Opposition officielle » sous la question 37.*
- NR 2 Montant versé par le gouvernement fédéral pour la perception et l'administration de la TPS.
- La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux – Opposition officielle » sous la question 33.*
- NR 3 Montant prévu par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.
- La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements particuliers – Opposition officielle » sous la question 79.*
- NR 4 Ventilation des amendes envoyées pour la lutte contre le travail au noir, la lutte contre le commerce illicite et la lutte contre les crimes économiques. Pour chacune de ces catégories, ventilation par année des montants récupérés et par région. Indiquer les moyens mis en place pour chaque catégorie et les critères d'évaluation de celles-ci.
- La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux – Opposition officielle » sous la question 61.*

Deuxième groupe d'opposition

- NR 5 Indiquer les mesures correspondant à une analyse différenciée des sexes (ADS) intégrées aux données pour l'année écoulée, ainsi que les mesures à venir.
- Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*
- NR 6 Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS)?
- Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*
- NR 7 Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives.
- La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.*
- NR 8 Taux effectif d'imposition sur le revenu :
- a) par décile;
 - b) pour le 1 % ayant les revenus les plus élevés;
 - c) pour le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés;
 - d) pour le 0,01 % ayant les revenus les plus élevés;
 - e) pour les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
 - f) pour les 100 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
 - g) pour les 10 contribuables ayant les revenus les plus élevés.
- La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.*
- NR 9 Ventiler le recours aux REERs :
- a) quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
 - b) en valeur moyenne, par décile de revenus;
 - c) en valeur totale, par décile de revenus;
 - d) indiquer le coût fiscal total, par déciles de revenus.
- La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.*

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite (suite)

- NR 10

Ventiler le recours aux CELIs :

a) quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;

b) en valeur moyenne, par décile de revenus;

c) en valeur totale, par décile de revenus;

d) indiquer le coût fiscal total, par décile de revenus.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.

- NR 11

Dépenses encourues et études effectuées pour mettre à jour les données relatives aux pertes fiscales découlant des paradis fiscaux, de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.